



Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de REAUVILLE (DROME) du 06 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le six mars à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène SOUPRE, Maire.

Date de convocation : 20 février 2017

Présents : Mesdames : Monique ALLEGRE, Régine BERTHELET-RANDON, Marcelle BOISSIER, Nadine DONNEAUD, Marie-Hélène SOUPRE
Messieurs : Denis DIEMUNSCH, Alain GELIFIER

Absents excusés : Gertrude BARNIER a donné pouvoir à Régine BERTHELET-RANDON, Gérard BARRIERE a donné pouvoir à Marie-Hélène SOUPRE
Absents : Chédia ALANORE, Clément CHEVRU

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

OBJET	Pour	Contre	Abst	Décisions
<u>Travaux sur bâtiment communal</u> : <u>réfection toiture du hangar communal « Maison Colongin »</u>	9	0	0	Remplacement d'une poutre de charpente abîmée et révision de la toiture. 4 entreprises consultées et des devis allant de 6.040 € à 11.397 € HT. Le Conseil décide à l'unanimité de retenir l'entreprise BOURGUIGNON pour un devis de 6.040 € TTC
<u>Ecole</u> : <u>travaux des sanitaires pour maternelle</u>	9	0	0	Les petite et moyenne sections de maternelle sont créées dès la rentrée de septembre 2017 à Montjoyer. Des aménagements spécifiques pour les tout petits sont nécessaires dans les 2 écoles. Il est convenu de faire le minimum de travaux pour la prochaine rentrée n'ayant pas encore connaissance des décisions de l'ensemble des familles sur l'inscription de leurs enfants au RPI. Le Conseil décide de budgéter en 2017 les sommes suffisantes pour l'achat de mobiliers (lits, tables, chaises) et de réducteurs de WC pour les petits → pas de travaux des sanitaires pour l'instant. NB : Le coût de mobilier est réparti entre Montjoyer et Réauville à parts égales.
<u>Contribution de solidarité</u> : <u>télé-déclaration et télépaiement</u>	9	0	0	Depuis le 1 ^{er} janvier 2017, les collectivités ont obligation de déclarer et payer par voie dématérialisée, les charges sociales des agents publics bénéficiaires concernant la contribution de solidarité (équivalent de l'assurance chômage dans le privé). Le Conseil autorise Madame le Maire à signer une convention de télé-déclaration tripartite entre la Mairie (ordonnateur), le comptable public et le Fonds de solidarité.



OBJET		Pour	Contre	Abst	Décisions
<p><u>Délivrance d'une nouvelle coupe de bois :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>décision de vente et de délivrance de bois sur pied</u> - <u>prix de la coupe de bois pour l'affouagiste</u> - <u>conditions de l'affouage</u> 		9	0	0	<ul style="list-style-type: none"> - Délivrance d'une nouvelle coupe prévue sur une partie de la parcelle N°7 « Le Terron » à Réauville, sur une surface totale de 4,5 Ha. - Le prix de la coupe de bois pour l'affouagiste est fixé à 90 € (tarif 2013 maintenu) - Affecter la coupe au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage (par tirage au sort) <p>Faire appliquer le règlement « coupes de bois 2017 »</p> <p>Exploitation de la coupe sous la garantie de 3 habitants choisis par le Conseil : Messieurs Philippe ALLEGRE, Guy QUIETGLAS et Alain VERNET</p>
<p><u>Raccordement SCI La Berre : eau et assainissement</u></p>		9	0	0	<p>La nouvelle construction de la SCI La Berre, sise rue de la Fontaine, nécessite une intervention pour raccordement sur le réseau de la commune. Plusieurs entreprises ont été consultées et une seule a répondu ce jour → devant l'urgence, le Conseil donne son accord sur le principe de réaliser les travaux à hauteur du devis en sa possession</p>
<p><u>Contrat de présence postale</u></p>					<p>Etude sur la possibilité d'avoir un point postal sur notre commune : en cours de réflexion. Il est prématuré de prendre une décision ce jour. <u>Sujet à présenter dans un prochain conseil.</u></p>
<p><u>Budget « Eau / Assainissement » : mise en non-valeur</u></p>		9	0	0	<p>Notre comptable n'a pu obtenir le recouvrement de paiement auprès de 2 redevables du service Eau/ Assainissement de la commune : 51,87 € (en 2015) et 42,76 € (en 2013). Le Conseil accepte la mise en non-valeur de ces sommes sur le budget « Eau/ Assainissement ».</p>
<p><u>Révision des commissions et référents</u></p>		9	0	0	<p>Suite au constat d'absence permanente d'élus (Chédia ALANORE et Clément CHEVRU, ce dernier ayant décidé de démissionner), certaines instances de travail et de représentation ne sont plus opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La commission ANIMATION : Monique ALLEGRE et Régine BERTHELET-RANDON prennent les 2 postes vacants. Personne des 4 élus composant la commission ne souhaitant animer cette commission, Marie-Hélène SOUPRE en prend la responsabilité. - La commission EDUCATION/LOISIRS : Monique ALLEGRE et Denis DIEMUNSCH prennent les 2 postes vacants : Nadine DONNEAUD reste responsable de la commission. - Les référents aux syndicats relatifs aux cours d'eau (SIABBVA) et au refuge pour animaux (SICEC) sont à trouver rapidement, en remplacement des 2 élus concernés.



La séance est levée à 19h40.

Prochaine réunion du Conseil municipal **le 10 Avril 2017** à 18h00, dédiée aux budgets 2017.

Le Maire
Marie-Hélène SOUPRE

